



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010

Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général communique par la présente aux membres de l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément à la résolution 57/6 de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 2002.

Résumé

Le présent rapport, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est présenté conformément à la résolution 57/6 de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 2002, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Il fait suite à trois rapports du Secrétaire général (A/55/377), (A/56/349) et (A/57/186 et Add.1), qui indiquent la stratégie générale à suivre pour appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix énoncé dans la résolution 53/243 B de l'Assemblée générale, et le programme d'activité de la Décennie internationale.

* A/58/150.

** La version définitive du présent rapport a été reçue le 22 juillet 2003.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix.....	2-66	3
A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation..	3-25	3
B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable	26-31	9
C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme	32-36	11
D. Assurer l'égalité entre hommes et femmes	37-43	12
E. Mesures visant à favoriser la participation démocratique	44-47	14
F. Faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité	48-53	15
G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information	54-60	16
H. Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales	61-66	18
III. Rôle de la société civile	67-69	19
IV. Dispositif d'information et de mise en réseau.....	70-71	20
V. Conclusions et recommandations	72-75	20

I. Introduction

1. Aujourd'hui plus que jamais, il faut redoubler d'efforts pour renforcer l'engagement des pays et de la société civile envers une culture de la paix. Les attentats du 11 septembre 2001 et les événements qui ont eu lieu en Iraq en 2003 ont une fois encore focalisé l'attention de la communauté internationale sur les diverses menaces que les actes de violence font peser non seulement sur la sécurité humaine, mais aussi sur les principes et les valeurs mêmes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Conformément aux recommandations 10 et 21 figurant dans le rapport du Secrétaire général relatif au Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a recensé, dans une note d'information présentée à la réunion interorganisations de l'ONU qui s'est tenue les 26 et 27 février 2003, cinq domaines clefs à prendre en compte pour faire face à ces nouveaux défis : révision et élaboration de manuels scolaires et autres matériels éducatifs et formation connexe des enseignants; déontologie scientifique et technique; culture de la paix, éducation aux droits de l'homme, à la non-violence et à la résolution pacifique des conflits; découverte des médias et liberté d'expression; dialogue entre les cultures et les civilisations et protection de la diversité culturelle. Ces domaines font partie des huit domaines d'action pour une culture de la paix et devraient faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en oeuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix

2. La présente section donne des exemples d'activités menées par l'UNESCO, en sa qualité d'organisme chef de file de la Décennie internationale, avec la participation d'autres organismes des Nations Unies, de gouvernements et de représentants de la société civile. On y trouve également un aperçu des activités mises en oeuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université pour la paix, conformément à la résolution 57/6. Ces activités sont regroupées en huit sections correspondant aux huit domaines d'activité du Programme d'action.

A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation

3. L'éducation occupe une place essentielle dans les efforts visant à remédier à la violence et à l'intolérance et à favoriser une culture de la paix. Dans cette optique, promouvoir une éducation de qualité, axée non seulement sur les facultés cognitives et le développement, mais aussi sur la composante sociale et les autres dimensions de l'apprentissage, est une question importante. Selon l'UNESCO, pour qu'une éducation soit de qualité, il faut qu'on y aborde différents sujets, comme le développement durable, la paix, les droits de l'homme et la démocratie, et que les programmes et le matériel pédagogique soient régulièrement mis à jour afin de mieux appréhender la complexité croissante des sociétés et d'accorder une attention accrue aux besoins et aux problèmes liés à la formation des enseignants.

4. Les activités de l'UNICEF en matière d'éducation pour la paix s'appuient sur les objectifs du Millénaire pour le développement et certains principes des droits de l'homme, comme ceux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'intérêt supérieur des enfants, la non-discrimination et le droit de l'enfant de participer et d'être écouté. À l'UNICEF, on définit l'éducation pour la paix comme un « processus d'amélioration des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs nécessaires pour faire évoluer les comportements de façon que les enfants, les jeunes et les adultes parviennent à prévenir les conflits et la violence, tant ouvertement que structurellement; pour régler pacifiquement les conflits; et pour créer les conditions favorables à la paix, que ce soit sur le plan interpersonnel, intergroupes, national ou international ».

Activités en faveur de l'éducation à la culture de la paix soutenues par l'UNESCO

5. L'UNESCO continue à mettre l'accent sur les activités visant à développer une culture de la paix par l'éducation. Dans le cadre de la mise à jour des manuels scolaires et de la conception de matériels didactiques, on s'est attaché à promouvoir la mise à jour des manuels scolaires de façon à favoriser la compréhension et la tolérance à l'échelle internationale, en réunissant à Paris, en décembre 2002, 60 experts sur le thème « Manuels scolaires et matériels didactiques : éléments d'une éducation de qualité contribuant à promouvoir la paix, les droits de l'homme, la compréhension mutuelle et le dialogue ». Un séminaire international traitant de la violence en milieu scolaire, l'éducation et la culture de la paix a été organisé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Université catholique de Brasilia, en novembre 2002. Un atelier sous-régional sur l'intégration des droits de l'homme, de la paix et de l'éducation à la démocratie dans les plans nationaux d'éducation, auquel ont participé des experts de huit pays d'Afrique de l'Ouest, s'est tenu à Banjul en juin 2002. Les Parlements indien et sri-lankais ont publié un guide de l'éducation à la paix destiné aux enseignants. Ce manuel sera testé en premier lieu dans les pays d'Asie du Sud avant d'être diffusé plus largement dans le monde en tant qu'outil pour une éducation à la paix.

6. *L'éducation dans les situations d'urgence et en période de reconstruction.* L'UNESCO a conçu un programme de recherche, de formation et de renforcement des capacités sur le thème de l'éducation dans les situations d'urgence et en période de reconstruction, à l'intention des ministères de l'éducation et des organismes qui les aident dans les pays en développement. Le programme comprend des études de pays portant sur l'organisation et la gestion de l'éducation en situation d'urgence et en période de reconstruction (Burundi, Honduras, Kosovo, Palestine, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Timor oriental); ainsi que des études thématiques sur l'intégration des jeunes à risque après un conflit, la coordination de l'éducation en situation d'urgence et en période de reconstruction, la gestion des enseignants en situation d'urgence, et la validation et la certification du niveau d'études des élèves en situation d'urgence; et un guide sur l'organisation et la gestion de l'enseignement en situation d'urgence et en période de reconstruction, à l'intention des fonctionnaires des ministères de l'éducation et des organismes qui les aident. Plusieurs pays en crise et en période de reconstruction ont bénéficié d'un appui et d'une assistance technique, notamment le Congo lors de la préparation des états généraux de l'éducation. Un programme régional pour la réintégration des jeunes touchés par les conflits armés en Afrique, associant la République démocratique du

Congo, le Rwanda et les pays de la région des Grands Lacs, a été lancé avec le soutien du Gouvernement belge et de la Banque mondiale. Des projets d'éducation prioritaire en situation d'urgence ont été établis pour 2003 pour la Tchéchénie, l'Angola, le Soudan, l'Iraq et la Côte d'Ivoire.

7. *Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.* Ce prix vise à promouvoir toutes les formes d'action visant à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes en récompensant une action particulièrement remarquable en matière d'alerte de l'opinion publique et de mobilisation des esprits en faveur de la paix, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO et à la Charte des Nations Unies. En 2003, il a été décerné au Père Émile Shoufani (Israël) pour ses efforts incessants de rapprochement des Arabes et des Juifs, et le prix d'honneur à Yolande Mukagasana (Rwanda/Belgique) pour sa contribution à la culture de la paix par son témoignage personnel sur le génocide perpétré au Rwanda en 1994.

8. L'UNESCO aide techniquement ses États membres à intégrer la culture de la paix dans leur système d'enseignement (scolaire et non scolaire) à l'aide de projets opérationnels portant sur : i) la formation des enseignants; ii) l'élaboration de matériaux pédagogiques appropriés; et iii) la révision des programmes d'enseignement. Plusieurs projets sont actuellement menés en Albanie, au Cambodge, en Jamaïque et au Sénégal (en collaboration avec l'UNICEF), au Niger et au Tchad [conjointement avec l'Agence danoise de développement international (DANIDA)] et au Pakistan. La caractéristique principale de ces projets est qu'ils sont exécutés sur place par des spécialistes locaux et avec la participation active des populations locales et des ONG nationales.

Activités en faveur de l'éducation à la culture de la paix soutenues par l'UNICEF

9. C'est en 2002 qu'a débuté le plan stratégique à moyen terme sur quatre ans visant à concentrer le programme d'activités de l'UNICEF sur cinq priorités : éducation des filles; développement intégré du jeune enfant; renforcement du programme de vaccination; lutte contre le HIV/sida; renforcement de la protection des enfants contre la violence, l'exploitation, les abus et la discrimination. Ce plan donne un cadre dans lequel inscrire l'ensemble des actions de l'UNICEF concernant tous les stades de la vie de l'enfant et envisager les programmes en faveur des enfants sous l'angle des droits de l'homme.

10. Les activités du Fonds liées à une éducation à la paix font partie intégrante d'une stratégie générale visant à faire respecter le droit de tous les enfants à une éducation de qualité. Un des obstacles majeurs pour atteindre cet objectif est la discrimination basée sur le sexe. La majorité des enfants non scolarisés sont des filles. Assurer l'éducation des filles est un droit en soi et est essentiel au respect de nombre d'autres droits et aux progrès à réaliser pour les enfants actuels et pour les futures générations d'enfants. Cela suppose de mettre un terme à toutes les formes de discriminations basées sur le sexe entre garçons et filles, de façon à ce que tous les enfants bénéficient des mêmes chances pour parvenir à développer tout leur potentiel.

11. À l'UNICEF, l'élaboration de programmes tient compte des cinq grandes composantes d'un enseignement de qualité : l'étudiant, le contenu, le processus, l'environnement et les résultats. L'éducation à la paix contribue à concevoir des milieux d'apprentissage de qualité adaptés aux enfants qui s'appuient sur les droits, qui sont à la fois soucieux de l'égalité des sexes et sains et sûrs pour les enfants, et

qui protègent ces derniers et les aident à apprendre. Grâce à une éducation de qualité tournée vers la paix, les enfants et les jeunes gens acquièrent les moyens de contribuer à des changements constructifs, au niveau local comme au niveau mondial. L'UNICEF prévoit de publier un document sur le thème de l'élaboration d'un cadre éducatif de qualité dans les situations d'urgence, qui s'attachera à développer une éducation basée sur la paix et sur les compétences pratiques. Une éducation de qualité tournée vers la paix permet à ceux qui en bénéficient d'apprendre à lire et à compter et d'acquérir des compétences pratiques importantes telles que faire preuve d'esprit critique, prendre des décisions, communiquer, négocier, résoudre des conflits, survivre et devenir autonome, compétences qu'ils pourront appliquer dans certains domaines, comme la consolidation de la paix, la prévention de la violence, l'hygiène et l'assainissement, la santé et la nutrition, la prévention du VIH/sida et la protection de l'environnement.

12. Pour l'UNICEF, l'éducation à la paix a sa place dans toutes les sociétés et non uniquement dans les pays connaissant un conflit armé ou une situation d'urgence. Induire un changement de comportement durable chez les enfants et les adultes prend du temps; l'éducation à la paix, pour qu'elle soit efficace, doit donc être conçue comme un processus à long-terme et non sous formes d'interventions ponctuelles limitées dans le temps. L'idéal voudrait qu'on la dispense dans toute la société plutôt que la limiter aux écoles et aux milieux pédagogiques. En 2002, l'UNICEF a continué à soutenir la mise en oeuvre des activités liées à l'éducation à la paix ci-après. Par ailleurs, on trouvera des exemples de cas sur le terrain dans les rapports annuels des bureaux de pays pour 2002 à l'adresse suivante : http://www3.unesco.org/iycp/uk/uk_tb_national_articles.asp?CodeContact=24020

13. *Adoption d'une stratégie mondiale sur la sécurité dans les écoles d'un point de vue sexospécifique.* Dans le cadre de l'étude mondiale sur la violence contre les enfants de l'ONU, l'UNICEF s'attache à faire un examen critique de la question de l'éducation des filles et de la sécurité dans les écoles dans les milieux éducatifs destinés aux enfants. Des consultations préliminaires ont eu lieu en vue d'organiser un séminaire international sur la sécurité fin 2003; une initiative mondiale visant à identifier la violence liée au sexe dans les écoles est en cours et des cas concrets sont à l'étude. Leurs résultats devraient contribuer à orienter utilement à l'avenir les recherches, l'élaboration des politiques et la conception des programmes de l'UNICEF, au niveau des pays.

14. *Appui aux initiatives d'éducation pour la paix et le règlement des conflits entreprises au niveau des pays.* Des initiatives, qui portent aussi bien sur l'enseignement scolaire que non scolaire, sont entreprises dans plus de 20 pays. Au nombre des diverses activités prévues, il est question d'offrir aux enfants la possibilité d'apprendre en jouant, d'imposer la médiation par les pairs comme méthode de règlement des conflits, de faire campagne en faveur de la cohabitation pacifique, d'attirer l'attention du public sur ces questions par le biais du théâtre et d'autres arts du spectacle, de favoriser les initiatives communautaires visant à mettre en place des écoles adaptées aux besoins des enfants, de donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif dans la vie politique, de former des enfants journalistes et d'éduquer les parents au règlement des conflits par la médiation et des moyens pacifiques.

15. *Appui aux pays pour l'élaboration de documents éducatifs, de programmes scolaires et de manuels didactiques servant à l'éducation pour la paix et le règlement des conflits.* L'UNICEF coopère dans ce domaine avec les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales locales et internationales et d'autres organismes des Nations Unies (dont l'UNESCO). Ces matériels servent à apprendre aux enfants à résoudre les problèmes, à négocier, à exercer leur jugement critique et à communiquer avec les autres de façon qu'ils parviennent à régler leurs conflits sans recourir à la violence.

16. *Sport et développement.* L'UNICEF a coprésidé l'Équipe de travail interinstitutions sur le sport au service du développement et de la paix. Depuis octobre 2002, les organismes participants étudient ensemble l'emploi du sport comme outil de travail par les organismes des Nations Unies, mettent en commun leur expérience et formulent des recommandations et propositions concrètes. Le fruit de cette collaboration a été consigné dans un rapport qui a été présenté au Secrétaire général. Le sport y est préconisé comme un élément à part entière des programmes de développement et de promotion de la paix. En ce qui concerne les activités de communication par le sport, il conviendrait de bien cibler les campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale, notamment aux niveaux national et local. La formation de partenariats est également vivement recommandée.

17. *Éducation pour la paix et le désarmement.* Avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, l'exécution du projet « Dismantling Children and Youth: Raising Awareness and Addressing the Impact of Small Arms » (Désarmer les enfants et les jeunes : sensibilisation au danger des armes légères) se déroule actuellement au Kosovo, en Somalie, dans le sud du Soudan et au Tadjikistan, l'objectif étant de provoquer chez les enfants et au sein de leurs familles et de leurs communautés une évolution du comportement et les amener à renoncer à l'emploi des armes légères. Il s'agit d'apprendre aux enfants à résoudre leurs conflits, de leur montrer qu'ils peuvent se comporter autrement et de provoquer un changement dans l'action des pouvoirs publics en associant les jeunes à l'action de consolidation de la paix menée aux niveaux des communautés et du pays.

18. *Formation à l'éducation pour la paix et à la protection de l'environnement au Soudan méridional (Opération Survie au Soudan).* Fort du succès remporté avec l'élaboration et la mise à l'essai des matériels didactiques pour la prévention du VIH/sida et la promotion de l'hygiène et de la santé publiques en 2002, l'UNICEF met actuellement au point des modules de formation à l'éducation pour la paix et la protection de l'environnement. Les données et activités comprises dans ces modules permettraient aux instructeurs et aux élèves de renforcer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences en matière de protection contre les mines terrestres, de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de promotion des droits de l'homme. Ce programme de perfectionnement ne se borne pas à un enseignement théorique mais vise également à donner un enseignement de qualité. Les instructeurs sont formés aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage interactives. Les centres communautaires, qui assurent tout un ensemble de services liés à l'éducation, aux soins de santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, offrent aux enfants, garçons et filles, un environnement sûr dans lequel ils peuvent mettre en pratique les compétences de base acquises.

19. *Élaboration d'une pochette de documentation sur les mines antipersonnel et les armes légères.* Le personnel de l'UNICEF trouvera dans cette pochette tout un jeu de documents qui leur sera utile dans leur action de sensibilisation. En se servant du fascicule intitulé « Child Rights Guide to the Mine Ban Treaty » (Guide sur la Convention sur les mines antipersonnel dans l'optique des droits de l'enfant), qui est en cours de rédaction, il pourra sensibiliser le public à l'impact des mines antipersonnel sur les enfants et lui expliquer les liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

20. *Les nouvelles technologies mises au service de la promotion d'un enseignement de qualité dans un but pacifique.* Le projet Internet « La voix des jeunes » de l'UNICEF (<<http://www.unicef.org/>>) a continué tout au long de l'année de fournir des renseignements sur les problèmes liés au développement et à la participation des adolescents. Les enfants et les jeunes peuvent y trouver des informations sur les problèmes de portée mondiale et, en particulier, sur leur incidence pour les enfants et les jeunes du monde entier, échanger leurs points de vue avec d'autres et rechercher des moyens d'agir dans leur propre milieu.

Université pour la paix – Renforcement d'une culture pour la paix par l'éducation

21. *Programmes de formation et d'études internationales sur la paix.* L'Université pour la paix offre à présent des programmes de préparation à la maîtrise et termine la mise au point d'autres formations courtes dans les domaines ci-après : les droits de l'homme; le droit international et le règlement des différends; les femmes et la consolidation de la paix; la gestion des ressources naturelles et le développement durable; les études internationales sur la paix; la consolidation de la paix par l'éducation. L'élaboration de programmes pédagogiques portant sur d'autres domaines a également progressé, notamment en ce qui concerne : le développement économique et la paix; la sécurité environnementale et la paix; la sécurité humaine; les jeunes, l'emploi et la violence; les médias, la paix et la sécurité; et le désarmement et la non-prolifération, thèmes tirés du nouveau mandat confié à l'Université par l'Assemblée générale.

22. En juin 2003, l'Université pour la paix a vu sa première promotion de diplômés issus du nouveau cursus. Ces étudiants ont obtenu qui la double maîtrise en gestion des ressources naturelles et en développement durable [programme offert par l'Université et la School of International Service de l'American University (Washington)], qui la maîtrise en droits de l'homme et qui la maîtrise en droit international ou en règlement des conflits.

23. *Renforcement des capacités en matière d'éducation pour la paix et de prévention des conflits.* Par souci d'efficacité, les cours sont assurés au siège de l'Université et dans différentes régions du monde. L'enseignement a commencé à l'Université d'Europe centrale à Budapest, où des chercheurs de haut niveau d'Asie centrale ont pu suivre trois mois de cours sur la paix et le règlement des conflits. D'autres programmes du même type sont actuellement mis en place. Par ailleurs, deux formations courtes seront dispensées à des cadres en milieu de carrière à l'Université de Mahidol de Bangkok en juillet 2003, dans le cadre du programme de la région de l'Asie et du Pacifique. Elles porteront sur les thèmes ci-après : « La sécurité environnementale et les conflits autour des ressources naturelles » et

« Religion : guerre ou paix? ». D'importants programmes de renforcement des capacités en matière d'éducation pour la paix sont actuellement lancés en Afrique et en Amérique latine.

24. *Programme de formation pluriculturelle aux questions relatives à la paix.* Ces cours ont été mis au point et diffusés auprès des universités partenaires dans le monde entier. L'effet de réverbération qui en résulte est des plus importants; un nombre considérable d'étudiants à travers le monde ont ainsi pu étudier dans leur pays des sujets précis, y compris la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix, les droits de l'homme et les problèmes de la femme. Cet élément du programme de l'Université pour la paix a suscité une forte demande de la part des étudiants et un vif intérêt des universités partenaires, ce qui permet à l'Université de contribuer au renforcement des capacités et, partant, à la prévention des conflits et la consolidation de la paix à travers le monde. Certaines universités partenaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie centrale, d'Inde, d'Asie et du Pacifique sont prêtes à utiliser les matériels pédagogiques de l'Université pour la paix au fur et à mesure qu'ils auront été mis au point.

25. L'intérêt se porte en particulier sur le programme d'études internationales pour la paix de l'Université pour la paix, qui a été mis au point grâce à un processus international de consultation visant à l'intégrer dans tout le reste des programmes de l'Université et à la diffuser auprès des autres universités. Aux termes de la charte de l'Université, tous les étudiants de l'Université seront tenus de suivre ce programme. L'Université met également en place un nouveau programme d'études internationales pour la paix du niveau de la maîtrise, dont les cours devront commencer en septembre 2003. Il s'agit là d'un élément essentiel du programme d'enseignement de l'Université. Une réunion internationale sur la situation de l'éducation pour la paix a été organisée à New York en novembre 2002 par l'Université pour la paix et le Teachers College de l'Université de Columbia; elle occupe une place importante dans le plan de travail présidant à la mise au point des programmes de l'Université pour la paix.

B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable

26. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août/septembre 2002, a donné un sens et un souffle nouveaux à la quête du développement durable centré sur l'être humain et fondé sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, la solidarité, la dignité, le partage et l'égalité. Tous les programmes de l'UNESCO répondent à la nécessité de renforcer les mesures tracées dans le Plan d'application du Sommet. La première priorité des programmes de sciences naturelles de l'UNESCO, « L'eau et les écosystèmes », et les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale forment l'essentiel de la contribution de l'organisation. La publication en mars 2003 du premier *Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*, oeuvre conjointe de 23 organismes des Nations Unies et secrétariats de conventions placés sous la direction de l'UNESCO, est une initiative importante visant à aider les gouvernements à planifier le développement durable, à améliorer la gestion des ressources en eau et l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, un autre objectif du Millénaire pour le développement. Un autre important résultat du Sommet a été la proposition tendant à célébrer la Décennie des

Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, dont les préparatifs ont été confiés à l'UNESCO. Par ailleurs, on a continué à mettre l'accent sur les activités prévues au titre du thème intersectoriel qu'est la lutte contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

27. *Éducation en vue du développement durable.* L'éducation constitue, à tous les niveaux et sous toutes les formes, le moyen essentiel permettant de résoudre pratiquement tous les problèmes mondiaux liés au développement durable, en particulier la pauvreté, le VIH/sida, la dégradation de l'environnement, l'acquisition et le partage du savoir, le développement rural et la modification des schémas de production et de consommation. À cet égard, l'UNESCO a lancé un projet visant à intégrer l'éducation à l'environnement dans les programmes des établissements d'enseignement technique et professionnel en Asie, dont la collecte de données sur les pays et l'élaboration d'une première ébauche de rapport sur la situation du pays constituaient la première étape. Pour aider le public à avoir une meilleure perception de la science et des technologies, l'UNESCO a produit six affiches thématiques sur l'enseignement scientifique et technologique intégré et deux CD-ROM interactifs sur la biotechnologie et l'éducation en matière d'environnement.

28. *Réserves de la biosphère : approche par écosystème.* Les réserves de la biosphère sont conçues pour résorber l'un des plus grands problèmes auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face : préserver la diversité biologique et maintenir des systèmes naturels solides tout en répondant aux besoins matériels et aux aspirations d'un nombre croissant d'êtres humains. Dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère, le Réseau mondial de réserves de la biosphère a été complété par 18 nouvelles réserves, 1 réserve transfrontalière et 4 agrandissements pratiqués sur deux réserves existantes. Plusieurs des nouveaux sites sont l'illustration de l'approche par écosystème [Ticino (Italie)], de l'application du concept de biosphère dans les zones côtières [Jaragua-Bahoruca-Enquirillo (République dominicaine)] et dans les petites îles [île de Cheju (République de Corée); îles du Commandeur (Fédération de Russie)] ainsi que de la gestion de sites transfrontaliers (la région W, qui s'étend au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, premier site africain de ce type).

29. *Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement.* La première Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement a été célébrée dans le monde entier le 10 novembre 2002 sous les auspices de l'UNESCO. De nombreux partenaires ont été associés à l'événement, dont des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, des commissions nationales pour l'UNESCO, des centres de recherche scientifique, des associations professionnelles, la presse, des enseignants de matières scientifiques et des établissements scolaires.

30. L'UNESCO favorise l'exécution d'un certain nombre de projets visant à promouvoir l'autonomisation, la participation et la création de sources de revenus. Par un accord conclu avec la Fondation brésilienne pour les peuples autochtones, l'UNESCO fournit une assistance technique dans un grand nombre de domaines, de la protection de l'environnement à la viabilité économique. L'organisation coopère également à la définition de nouveaux éléments de programmes scolaires et à l'élaboration de matériels didactiques créatifs pour l'enseignement des langues autochtones en tant que premières langues. À Haïti, dans le cadre du projet « Villes : gestion des transformations sociales et environnementales », l'UNESCO met

actuellement en oeuvre un vaste programme visant à améliorer les conditions de vie, auquel sont associées les collectivités. L'objet du programme de technologie sanitaire appropriée pour les jeunes appliqué dans les Caraïbes est de former les jeunes des collectivités pauvres à mettre en valeur les sites naturels et culturels et à constituer une documentation sur ces sites de façon à en faire des centres touristiques nationaux et internationaux et créer ainsi des sources de revenus indispensables au développement communautaire et à la lutte contre la pauvreté. Cinq sites nationaux ont été répertoriés pour le premier stade du projet : Bahamas, Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

31. *Sécurité écologique, développement et paix.* L'Université pour la paix a mis en place plusieurs cours de brève durée ces derniers mois, et en offrira d'autres dans le domaine des ressources naturelles et de la prévention des conflits. La troisième année du programme de maîtrise double en ressources naturelles et développement durable, dispensé conjointement par l'Université pour la paix et la School of International Service de l'American University, commencera en septembre 2003. Une relation constructive se développe avec Leadership for Environment and Development International, qui devrait aboutir à des cours dans le domaine de l'environnement et du développement. Le premier cours international de l'Université pour la paix sur le développement, la paix et la sécurité s'est tenu en novembre 2002. L'un des points forts du nouveau programme de l'Université pour la paix est le domaine de la sécurité écologique et de la paix; un cursus de maîtrise commencera en septembre 2004.

C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme

32. Dans l'esprit du programme de réformes de l'ONU, qui demande l'amélioration des droits de l'homme dans tout le système des Nations Unies, l'UNESCO présentera en septembre 2003 à son conseil d'administration une stratégie globale en la matière, dont l'objectif est d'intégrer une démarche fondée sur les droits de l'homme dans tous les projets et activités de l'organisation. Cette stratégie est le résultat d'une vaste consultation avec d'autres institutions et organismes du système des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du Travail, d'une part, et avec les États membres de l'UNESCO, d'autre part, afin d'obtenir différents avis sur les priorités en matière de droits de l'homme et la mise en place d'une coopération renforcée pour la mise en oeuvre de la stratégie.

33. *Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques.* Plusieurs publications et brochures d'information ont été publiées et diffusées à grande échelle pour accroître la sensibilisation aux normes et procédures relatives aux droits de l'homme. On peut citer notamment : *Human Rights: Major International Instruments* (Statut au 31 mai 2002); le quatrième numéro du *Bulletin des chaires UNESCO* consacré au Forum mondial des chaires de UNESCO; des éditions révisées de *Human Rights : Questions and Answers* et *A Guide to Human Rights*; le troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme rédigé à l'intention des universités, *Human Rights: International Protection, Monitoring, Enforcement*.

34. La conférence sur les droits de l'enfant et la sécurité humaine dans la région euroméditerranéenne, tenue à Marrakech (Maroc), en octobre 2002, était structurée

autour d'une série de réunions consacrées à des thèmes différents, notamment : la violence à l'égard des enfants, la violence sexuelle, l'exploitation économique des enfants et la sécurité de l'enfant; la sécurité de l'enfant et les migrations; les enfants et les risques du VIH/sida, les enfants et la drogue, l'éducation et la sécurité de l'enfant; les droits de l'enfant et la sécurité humaine.

35. *Chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie et la paix en Afrique.* L'UNESCO a apporté son appui au Colloque international sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, organisé par l'Institut de la paix et des droits de l'homme de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar et la chaire UNESCO sur les droits de l'homme et la démocratie à l'Université de Fribourg. Le principal résultat a été la décision de mettre en place un réseau régional de recherche multidisciplinaire et de suivi de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en Afrique. Le Centre de documentation et des droits de l'homme de l'University of Namibia a créé un site Web consacré à la recherche, à l'enseignement et au plaidoyer en matière de droits de l'homme, des droits des femmes et de démocratie en Afrique australe, qui constitue un outil et un réseau d'échanges et de dialogues entre universités, instituts de recherche, ONG et décideurs dans la région. La chaire Dag Hammarskjöld en Zambie a été officiellement créée en février 2003. Ses domaines spécialisés de recherche et de formation incluront le rôle des Africains dans l'intégration régionale et dans les missions internationales de maintien de la paix et d'observation électorale; un programme sur le lien entre droits de l'homme, développement durable, environnement et paix; et, plus particulièrement, le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix et le règlement des conflits.

36. *Programme d'étude des droits de l'homme de l'Université pour la paix.* La deuxième année de la maîtrise d'étude des droits de l'homme et de la maîtrise de droit international et de règlement des conflits commencera en septembre 2003.

D. Assurer l'égalité entre hommes et femmes

37. Dans le nouveau contexte général, on a créé un nouveau cadre pour l'intégration de perspectives sexospécifiques, qui vise à concrétiser l'engagement de l'UNESCO d'intégrer, dans tous ses programmes, les besoins des femmes, tels qu'ils figurent dans sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007, sous forme de directives concrètes qui donneront des résultats visibles. Le cadre, inspiré par les pratiques optimales actuelles d'intégration d'une perspective sexospécifique au sein du système des Nations Unies, offre des définitions de base des principales notions, propose des principes d'action et décrit les responsabilités au sein de l'organisation pour intégrer une perspective sexospécifique dans tous les programmes. Les questions liées à la parité sont également au centre des objectifs de l'Université pour la paix et sont intégrées dans tout le programme de l'Université.

38. *Droits de la femme.* Soucieuse de mettre au point une stratégie cohérente de promotion de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes correspondant davantage aux besoins des États membres, l'UNESCO a tenu des consultations avec les parties concernées en Afrique, en Amérique latine et en Asie et lors de la Conférence internationale de l'Association pour la participation des femmes au développement tenue à Mexico. Un document sur les droits fondamentaux des femmes et l'égalité des sexes a servi de point de départ aux

débats consacrés aux priorités régionales. Par ailleurs, l'UNESCO a fait la promotion des droits des femmes par différentes mesures, notamment un atelier national visant à établir des documents sexospécifiques à l'intention des paysannes (Harare, novembre 2002) qui a produit 15 brochures illustrées de postalphabétisation sur les droits fonciers, la violence familiale, l'héritage, le VIH/sida, les technologies agricoles, l'industrie artisanale et les droits des femmes en tant que droits fondamentaux.

39. *Les femmes dans les médias.* Une assistance a été fournie à la chaire UNESCO sur les femmes et les nouvelles technologies de la communication dans la région Asie-Pacifique à Séoul pour la production d'articles et de reportages; la conception et le développement de maquettes sur le Web; et l'établissement de manuels sur les pratiques optimales de professionnels des médias et de reportages tenant compte des sexospécificités. La publication *Mujer y Prensa en América Latina* (Les femmes et la presse en Amérique latine), établie en collaboration avec l'Union des journalistes du Brésil, qui présente des expériences de femmes travaillant dans les médias, vise à promouvoir un plus grand accès et une plus grande participation des femmes à tous les niveaux dans les médias. En Afrique, un appui a été apporté à l'Association kenyane des femmes travaillant dans les médias afin d'améliorer l'utilisation des technologies de l'information et des communication dans les activités liées aux programmes.

40. *Cours de formation sur la parité et la consolidation de la paix.* En novembre 2002, l'Université pour la paix a organisé le deuxième cours international de formation sur la parité et la consolidation de la paix pour les professionnels du système des Nations Unies et d'ailleurs en milieu de carrière. Deux réunions d'experts internationaux spécialisés dans l'élaboration de cours dans le domaine de la parité et de la paix ont eu lieu en 2002 afin de donner des orientations sur les matières à inclure dans la maîtrise de l'Université pour la paix en parité et consolidation de la paix. Le programme de maîtrise commencera en septembre 2003. Par ailleurs, l'Université pour la paix et l'UNESCO ont tenu des consultations en décembre 2002 pour définir des approches communes envers les problèmes de parité en Amérique latine.

41. *Mise en oeuvre de l'Initiative des Nations Unies relative à l'éducation des filles.* L'UNESCO a fourni une assistance technique et a appuyé la coopération régionale et le renforcement des capacités au niveau national afin d'améliorer les politiques et les programmes nationaux d'égalité des sexes dans l'éducation de base : des études de recherche qualitative approfondies nationales (République démocratique populaire lao, Chine, Mongolie et Tadjikistan) ont abouti à des recommandations sur la façon d'accroître l'accès des filles à l'éducation secondaire. La publication intitulée *The Challenge of Achieving Gender Parity in Basic Education: A Statistical Review, 1990-1998* a été largement diffusée pour que les décideurs soient mieux informés de l'évolution de l'égalité des sexes et de la parité.

42. *Égalité des sexes, paix et développement dans les Caraïbes.* Dans le cadre du programme de l'UNESCO pour les femmes et la culture de la paix, un projet de recherche sur l'égalité des sexes, la paix et le développement dans les Caraïbes a été lancé pour étayer les travaux de recherche et de développement achevés ou en cours consacrés à l'égalité des sexes, à la paix et au développement dans les Caraïbes, identifiant les besoins et proposant une stratégie pour y répondre en recensant des

partenaires potentiels dans la communauté des chercheurs, les secteurs public et privé, les ONG et les organismes de développement.

43. *Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes pour le développement.* L'UNESCO, en collaboration avec le Centre for Gender and Development Studies (Centre d'étude de l'égalité des sexes et du développement) de l'University of the West Indies, a organisé une consultation régionale de deux jours sur le thème de l'intégration de l'égalité des sexes pour le développement sur le campus Mona de l'Université en janvier 2003. L'objectif de la consultation était d'examiner des problèmes majeurs qui touchent l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la région des Caraïbes et de recommander des mesures. Au Pakistan, l'UNESCO collabore avec le Ministère de la promotion de la femme et des ONG compétentes pour établir un projet de participation des garçons et des hommes à la quête de l'égalité des sexes. La Fondation pakistanaise de la presse a créé un prix du meilleur reportage par une journaliste et un prix de journalisme soucieux des sexospécificités par un ou une journaliste, avec l'appui de l'UNESCO. Reema Abbasi Hamidi et Hussain Askari du mensuel *The Herald* ont reçu le prix d'excellence du reportage soucieux d'une perspective sexospécifique pour leur article intitulé « Hatred's Legacy » (Les retombées de la haine); le prix du meilleur reportage par une journaliste a été décerné à Saira Irshad Khan du mensuel *Newsline* pour son article intitulé « Kandahar Chronicle » (Chronique de Kandahar).

E. Mesures visant à favoriser la participation démocratique

44. L'un des principaux défis de ce siècle sera la concrétisation d'une gouvernance démocratique locale, nationale et mondiale reposant sur des principes librement acceptés par les partenaires sociaux. S'inspirant de cet effort comme source d'idées et d'expérience pour établir des directives et des politiques, l'UNESCO a participé au Forum social mondial, qui est actuellement l'une des principales instances d'expression sociale et civique. Les activités de l'UNESCO dans ce domaine visent principalement à aider les communautés à apprendre comment participer à la gouvernance locale. L'Université pour la paix a continué à collaborer avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale à des projets bilatéraux et multilatéraux dans le domaine du développement de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

45. *Les technologies de l'information et des communications comme instruments de gouvernance locale.* L'objectif global de ce projet est d'introduire l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme instrument pour améliorer la gouvernance locale en Amérique latine et en Afrique. En Amérique latine, un partenariat a été mis en place avec l'Union Iberoamericana de Municipalistas (UIM) pour développer et exécuter un cours de spécialisation à distance sur la gouvernance locale en ligne. Ce cours, conçu pour les fonctionnaires municipaux et les professionnels, complète un programme de maîtrise existant de gouvernance et de développement au niveau local (Programa de Gobierno y Desarrollo Local) mis au point par l'UIM en coopération avec l'Escuela Virtual de Gobernabilidad, l'Instituto Internacional de Gobernabilidad et l'Universitat Oberta de Catalunya. En Afrique, un partenariat a été créé avec le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement au Maroc pour mettre au point un module de formation de gouvernance en ligne qui sera testé et

exécuté par les ONG régionales (notamment Sangonet) et certaines universités (dont l'Open University of Zimbabwe et l'African Virtual University).

46. *Éducation et culture pour le Programme de paix.* Mis au point en partenariat avec les autorités de différents États (notamment Rio de Janeiro, Bahia, Pernambuco, São Paulo et Rio Grande do Sul) depuis 2000, le Programme vise à promouvoir le développement d'une culture de paix dans les communautés locales en ouvrant les écoles pendant les week-ends pour des activités culturelles et civiques, des activités sportives et des ateliers artistiques. Le Programme a nettement contribué à l'augmentation de la participation des jeunes à des activités civiques.

47. *Multimédias pour les communautés des Caraïbes.* Ce projet a comme objectif de rendre l'information et les connaissances plus accessibles à certaines communautés marginalisées dans des zones urbaines, rurales ou éloignées, par la fourniture d'instruments modernes de communication et d'information et de la formation nécessaire. Lancé en septembre 2002, le projet vise à transformer des stations de radio communautaires existantes qui collaborent avec l'UNESCO en centres communautaires multimédias, dotés de nouvelles installations. Parmi les premières stations participantes, on peut citer des stations situées en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, à la Barbade et à Cuba.

F. Faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité

48. L'action menée par l'UNESCO pour encourager la compréhension, la tolérance et la solidarité s'est principalement axée sur le suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et sur la célébration de l'Année du patrimoine culturel, qui avait deux grandes priorités : le dialogue et la réconciliation, et le développement.

49. Tout le programme de l'Université pour la paix repose sur les principes de tolérance et de compréhension, sur une base multiculturelle. Cela garantit que toutes les maîtrises et autres supports didactiques de l'Université respectent une diversité de valeurs, de cultures, de circonstances et d'aspirations. L'Université continue avec Inclusion International ses activités de suivi du Séminaire international sur les incapacités : intégration pour la paix, organisé en 2002. D'autres projets sont envisagés avec Inclusion International et d'autres organisations. La coopération avance également dans la mise au point de cours et d'autres activités dans le domaine des relations entre civils et militaires, un sujet développé en Asie, ainsi qu'en Amérique centrale et en Amérique latine.

50. *Dialogue entre les civilisations.* Afin d'élargir la base de ses activités dans ce domaine, l'UNESCO a mené un certain nombre d'actions : création d'un réseau mondial regroupant des organismes et des instituts de recherche, ainsi que des chercheurs, des philosophes et des intellectuels; publication d'articles scientifiques, de documents d'orientation et de discours dans la série « Dialogue » publiée par l'organisation; présentation à des conférences et réunions internationales d'exposés sur l'action de l'UNESCO; et organisation conjointe et parrainage de conférences, réunions et manifestations internationales sur ce sujet. L'organisation a aidé à organiser une conférence internationale sur la recherche de nouvelles perspectives de dialogue entre les civilisations (« Dialogue among Civilizations – Quest for New Perspectives ») qui s'est tenue en juillet 2003 à New Delhi. Cette conférence a

adopté la Déclaration de Delhi, qui définit un cadre d'action pour les années à venir. L'organisation participe activement à la préparation du Forum régional sur le dialogue entre les civilisations, organisé conjointement par le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Directeur général de l'UNESCO, qui aura lieu à Ohrid en août 2003. Enfin, elle fournira une assistance pour le prochain symposium sur le dialogue entre les civilisations, qui devrait avoir lieu à Sanaa en octobre 2003.

51. *Patrimoine culturel et culture de la paix.* Dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, les activités de réconciliation menées par l'UNESCO ont consisté à faire sauvegarder conjointement par les communautés concernées le patrimoine endommagé par les conflits. Pour cela, des sites incarnant des valeurs communes à plusieurs communautés ont été choisis, notamment dans le Caucase, en Afghanistan et en Bosnie-Herzégovine, régions où, après que des études eurent été faites par des experts internationaux, un certain nombre de projets sont aujourd'hui opérationnels.

52. *Lutte contre le racisme et la discrimination raciale.* Dans le cadre du programme destiné à combattre le racisme et la discrimination raciale, on dispose désormais des résultats préliminaires d'une série d'études sur les sujets suivants : i) xénophobie; ii) nouvelles formes de discrimination, en particulier la discrimination liée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et aux progrès de la technologie, notamment dans les domaines de la biologie et de la médecine, y compris en ce qui concerne le VIH/sida; et iii) redynamisation des documents normatifs adoptés par l'UNESCO et création d'un mécanisme qui facilitera leur application. Au Brésil, une proposition globale visant à combattre la discrimination raciale dans le système scolaire a été publiée; les formes que revêt le plus souvent le racisme dans la société y sont analysées ainsi que l'importance du droit jurisprudentiel dans la lutte contre la discrimination.

53. Au niveau national, l'UNESCO a lancé ou financé un certain nombre de projets dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix. Ces projets visent à : i) promouvoir les moyens traditionnels de résolution des conflits; ii) renforcer la compréhension mutuelle par des échanges et des manifestations artistiques; et iii) faciliter le dialogue interculturel au sein des communautés, y compris parmi les réfugiés.

G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information

54. L'UNESCO s'est employée à préparer la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment pour ce qui est de la formulation d'une perspective et de principes communs. Plusieurs conférences thématiques ont été organisées au niveau régional pour examiner les principales questions.

55. *Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les possibilités de communication.* S'agissant de la liberté d'expression, de la démocratie et de la paix, l'UNESCO a continué son action dans trois directions. Premièrement, elle a poursuivi ses activités visant à promouvoir la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental, à sensibiliser les populations et à mieux protéger la liberté de la presse et les droits des journalistes, en fournissant une assistance aux organisations non gouvernementales et professionnelles de presse, d'envergure

régionale ou internationale, ainsi qu'aux groupes de défense de la liberté de la presse, et en collaborant étroitement avec eux. Deuxièmement, elle a poursuivi sa démarche normative consistant à fournir une aide et des services consultatifs pour transposer les principes internationalement reconnus dans la législation sur les médias et les directives sur l'accès à l'information. Troisièmement, elle a continué de mener des activités opérationnelles pour assurer le suivi des déclarations et des plans d'action des cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, notamment dans les zones qui ont été ou sont encore en situation de conflit.

56. *Un environnement médiatique respectant la démocratie.* L'UNESCO a intensifié son action en faveur d'un environnement médiatique respectant la démocratie en aidant les autorités nationales à aligner leur législation et leurs politiques sur des normes internationales reconnues. Des services consultatifs ont été fournis à la Bulgarie, notamment par le biais de discussions avec des représentants des trois pouvoirs, des principaux médias et des milieux universitaires sur la réglementation des médias. Une aide a aussi été fournie à Article 19, à Radio Nederland et à l'InterPress Service pour étudier la législation régissant l'accès à l'information en Amérique latine. Dans les États arabes, un séminaire sur les médias et la bonne gouvernance a été organisé à Amman en septembre 2002, en collaboration avec la Commission européenne.

57. *Les médias au service de la paix et de la tolérance.* Dans le cadre de son action pour rétablir ou consolider la paix et promouvoir les valeurs de la non-violence et de la tolérance par le biais des médias, l'UNESCO a continué de soutenir l'ERNO (South East European News Exchange for Public Service TV Broadcasters). Cet organisme centralise des ressources humaines et techniques afin de renforcer la paix et la démocratie par la télévision de service public dans les pays de l'Europe du Sud-Est. L'organisation a aussi continué de fournir une assistance à la production télévisuelle locale en Serbie : avec la Fondation Soros, elle a aidé un certain nombre de sociétés de production indépendantes à produire des documentaires, une série de reportages et des émissions culturelles ainsi qu'un cours de formation au tournage de documentaires à l'Université des arts de Belgrade.

58. *Institut pour les médias, la paix et la sécurité créé par l'Université pour la paix.* L'influence des médias sur les questions relatives aux conflits, à la paix et à la sécurité revêt de plus en plus une importance vitale. L'Université pour la paix a créé un institut pour les médias, la paix et la sécurité qui sera installé à Genève. Un financement a été trouvé et un « module » actuellement en cours d'élaboration figurera dans les programmes de maîtrise de l'Université et dans divers cours de brève durée. Les premières recherches sur les médias et la paix porteront sur les régions de l'Amérique latine et de l'Afrique.

59. *Programme INFOJEUNESSE de l'UNESCO.* Ce réseau mondial d'organisations de jeunes a été mis en place pour faciliter l'échange d'informations sur les questions intéressant les jeunes et favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques cohérentes aux niveaux local et mondial. Son but est de donner aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui sont marginalisés et défavorisés, et qui vivent dans des zones de conflit, la possibilité de se réaliser pleinement et de jouer un rôle constructif dans la société.

60. *Promouvoir la liberté de la presse et le renforcement des capacités.* En Haïti, l'UNESCO a organisé en 2002 un mois de mobilisation pour la liberté d'expression

et la liberté de la presse et créé le prix Jean Dominique de la liberté de la presse. Au cours d'une réunion qui a rassemblé des universitaires et des journalistes de Haïti et de la République dominicaine sur le thème de la fin de l'esclavage et ses effets sur les sociétés de ces deux pays, les participants ont débattu en public de la question de la contribution africaine à la construction de l'identité dominicaine. Dans la région des Caraïbes, un appui a été fourni aux radios communautaires et des ateliers ont été organisés pour apprendre aux spécialistes des médias à mieux cerner et formuler leurs besoins, à élaborer des propositions et à exécuter leurs propres projets de développement de la communication.

H. Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

61. *Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social* est l'un des 12 objectifs stratégiques de l'UNESCO qui, avec le thème intersectoriel de l'élimination de la pauvreté, résume les engagements pris par l'organisation dans sa stratégie à moyen terme (2002-2007). L'Université pour la paix travaille au sein du système des Nations Unies et en collaboration étroite avec le Département des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques du Secrétariat, ainsi qu'avec une large gamme d'institutions et d'organismes des Nations Unies, dont l'Université des Nations Unies, l'UNESCO et le PNUD.

62. *Élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine.* Dans le cadre du suivi du plan d'action de la première réunion des directeurs d'établissements de recherche et de formation sur la paix (novembre 2000), des cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine et la prévention des conflits dès leur origine ont été élaborés en coopération avec des experts régionaux de haut niveau, des centres de formation et de recherche et des universités, notamment : la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (Chili) et l'Université de Montevideo (Uruguay) pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes, l'Institute for Security Studies (Afrique du Sud) et le programme « Futurs Africains » du PNUD (AFCEN-PNUD) pour la région de l'Afrique et la Mission nationale coréenne pour l'UNESCO pour la région de l'Asie de l'Est. Ces cadres tiennent compte de la promotion du respect des droits de l'homme, des politiques en faveur d'un développement durable et de la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté. Les ouvrages suivants ont été publiés et largement diffusés : « Peace, Human Security and Conflict Prevention in Africa » et « Seguridad humana, prevención de conflictos y Paz en América Latina ».

Maintien de la paix – les activités de l'Université pour la paix

63. L'Université pour la paix a organisé deux séminaires internationaux sur la sécurité humaine en novembre 2002 et avril 2003. En août 2003 aura lieu une réunion d'experts sur la sécurité humaine en Amérique centrale. S'agissant de l'Amérique latine, la sécurité humaine est le thème principal du programme régional de l'Université et des activités sont élaborées dans ce domaine en collaboration avec le Centro Mundial de Investigación para la Paz de Montevideo. L'Université reste en contact avec la Cour internationale d'arbitrage, dont le siège est à La Haye, en vue de la création d'un bureau subsidiaire pour l'Amérique latine au siège de l'Université.

64. L'Université pour la paix coopère avec Interpol, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à la préparation d'un séminaire sur la formation à la lutte contre le commerce illicite des armes légères, qui aura lieu en novembre 2003.

65. *Le Centre mondial de recherche et de formation pour la résolution des conflits* a été créé l'année dernière à Bogota aux termes d'un accord entre l'Université pour la paix et le Gouvernement colombien.

66. *Gestion des ressources en eau*. Les activités de l'UNESCO dans le cadre du Programme hydrologique international et du Programme mondial d'évaluation de l'eau concernent l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des eaux partagées, la réduction des catastrophes naturelles liées à l'eau et la résolution des problèmes sociaux connexes. Des activités importantes ont été lancées au début de janvier 2002 essentiellement pour atténuer autant que possible les menaces qui pèsent sur la sécurité et le caractère durable des ressources en eau douce vulnérables dans de nombreuses parties du monde, notamment dans les pays en développement. La conférence internationale « From Conflict to Cooperation in International Water Resources Management: Challenges and Opportunities » a eu lieu en novembre 2002 à l'Institut pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) à Delft (Pays-Bas) dans le cadre du projet intitulé « From Potential Conflict to Cooperation Potential: Water for Peace », une contribution de l'UNESCO et de la Croix verte internationale au Programme mondial d'évaluation de l'eau. Cette manifestation a renforcé la position de l'organisation en tant que chef de file expérimenté en matière de gestion des eaux internationales partagées et a fourni des références importantes ainsi que des exemples de bonnes pratiques aux spécialistes du monde entier.

III. Rôle de la société civile

67. Dans sa résolution 57/6, l'Assemblée générale a invité la société civile à intensifier les efforts qu'elle déployait pour réaliser les objectifs de la Décennie. Dans le cadre de la mise en oeuvre du « Plan d'action pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde », adopté en décembre 2001 par la Conférence internationale des organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, un projet intitulé « Patrimoine culturel pour une culture de la paix » a été lancé en décembre 2002, en collaboration avec la coordination de la culture de la paix de l'UNESCO, pour choisir un monument ou un élément du patrimoine culturel local qui symbolise le dialogue, la paix et la réconciliation, de manière à aider les populations locales à assimiler la notion de culture de la paix. Une brochure sur le patrimoine culturel et la culture de la paix a été publiée à cette occasion et a été envoyée à plus de 300 ONG pour les inviter à participer à cette initiative.

68. En décembre 2003, le congrès annuel de la Conférence internationale des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO évaluera la mise en oeuvre du Plan d'action, ce qui constituera la première évaluation de l'action menée par les ONG dans ce cadre.

69. Les relations avec la société civile sont encore intensifiées durant la Décennie, au niveau national par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux et au niveau

international par l'intermédiaire du Comité de liaison de l'UNESCO avec les ONG et des comités pertinents du Siège de l'ONU. Les protagonistes de ce mouvement mondial sont invités à échanger des informations sur leurs activités (manifestations ou projets) en utilisant le dispositif d'information et de mise en réseau établi en 2000.

IV. Dispositif d'information et de mise en réseau

70. Le dispositif d'information et de mise en réseau créé au cours de l'Année internationale de la culture de la paix a été maintenu et pourra continuer d'être utilisé tout au long de la Décennie. Il permet d'actualiser en permanence les données sur les activités mondiales. Un site Web interactif, géré par l'UNESCO, sert de centre pour les activités menées dans le cadre de la Décennie et permet à tous les protagonistes d'échanger des informations et des ressources afin d'améliorer les interactions et la mise en réseau. Il sert aussi d'instrument de promotion. Les principales données qui y sont affichées (par exemple manifestations, projets de longue durée, articles et signatures recueillies en faveur du Manifeste 2000) sont mises à jour par les protagonistes eux-mêmes.

71. En juillet 2003, le nombre total des participants inscrits sur le site Web s'établissait à 2 285 dont 256 organisations internationales, 248 coordonnateurs nationaux et 1 781 organismes nationaux et locaux. Ils avaient enregistré 1 029 manifestations et 161 projets. L'augmentation du nombre des participants et des activités en 2002-2003 montre que la culture de la paix continue de susciter de l'intérêt dans toutes les couches de la société et que la nécessité de disposer d'un instrument efficace pour la diffusion et la promotion des initiatives prises dans le monde entier en faveur de la paix et de la non-violence est pleinement reconnue.

V. Conclusions et recommandations

72. Le présent rapport constitue une contribution préliminaire au rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session en 2005 sur la célébration de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, à mi-parcours, et l'application de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix.

73. Les États Membres sont invités à élargir encore les activités qu'ils mènent aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir une culture de paix et de non-violence et à fournir des informations sur ces activités à l'UNESCO par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux pour la Décennie. Il faudrait inviter la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les protagonistes aux niveaux local, national et international à compléter les initiatives des États Membres, des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales.

74. En ce qui concerne l'enseignement scolaire et non scolaire d'une culture de la paix, qui donne lieu à un certain nombre d'initiatives conjointes des organisations internationales, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations

Unies, en particulier l'UNESCO et l'UNICEF, devraient être invités à renforcer encore l'action qu'ils mènent en collaboration.

- **L'UNESCO devrait intensifier ses efforts pour coordonner les activités et initiatives de tous les protagonistes du réseau de la culture pour la paix (y compris le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations locales et nationales) afin d'assurer une mise en oeuvre cohérente de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix.**
-